

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM/2019/n°80/7.1/04-12/19

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	17	21

Date de la convocation : 27-11-2019

Date de l'affichage : 28-11-2019

OBJET :

OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP 2020 COMMUNE

Rapporteur : J. SOLEYROL

SEANCE DU 4 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf,

Le QUATRE DECEMBRE à 18 H

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

PRESENTS : Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUJLET, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Alain BAILLIEU, Jean Claude BASCHIOU, Michel LEBLANC, Hélène THELENE, Maguelone CHAREYRE, Olivier BERTRAND, Rachida BOUTEILLER, Cédric BONATO, Alexandra BONNET, Stéphane PIGNAN.

Absents excusés ayant donné procuration :

P. CATHALA à P. MAUMEJEAN

V. BONVICINI à J. SOLEYROL

F. LABARUSSIAS à C. BONATO

G. BER à A. BONNET

Absents : N. CLAUDEL – M. NEPOTY – P. DEVILLE – S. ROUS – C. BERTINI – N. THEODOSE – A. MOLLUNA – A. JACINTO

Secrétaire de séance : C. LAURIE

Conformément à l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget habituellement avant le 15 avril et, l'année de renouvellement des conseils municipaux, avant le 30 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette possibilité permet d'éviter toute rupture d'activité durant le premier trimestre de l'année, sachant par ailleurs que les crédits ainsi ouverts seront intégrés dans le Budget Primitif 2020 de la Ville.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal, conformément à la réglementation en vigueur, une ouverture anticipée de crédits d'investissement à hauteur de : **707 593.00 €**

		Budget 2019	Crédits 2020 préalables au vote (25 % max)
Crédits votés par chapitre			
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	230 510.00 €	
16	Emprunts et dettes assimilées	996 925.00 €	
20	Immobilisations incorporelles	180 979.00 €	45 245.00 €
204	Subventions d'équipement	46 197.00 €	
21	Immobilisations corporelles	1 549 346.00 €	387 336.00 €
23	Immobilisations en cours	1 100 051.00 €	275 012.00 €
Crédits non affectés à une opération			
2031	Frais d'études	11 170.00 €	2 793.00 €
2111	Terrains nus	209 000.00 €	52 250.00 €
2313	Constructions	65 000.00 €	16 250.00 €
Crédits votés par opération			
11	Voirie	21 263.00€	5 315.00 €
32	Mairie	56 261.00 €	14 065.00 €
45	Vidéo	48 351.00 €	12 088.00 €
49	Eglise	1 000 030.00 €	250 008.00 €
61	Cimetière	6 500.00 €	1 625.00 €
75	Matériel 2017	10 000.00 €	2 500.00 €
76	Chapelle des capucins	6 354.00 €	1 589.00 €
78	Hostellerie des remparts	48 163.00 €	12 040.00 €
80	Bâtiments 2018	10 326.00 €	2 581.00 €
81	Matériel 2018	3 316.00 €	829.00 €
82	Environnement 2018	5 244.00 €	1 311.00 €
83	Mas d'Avon	86 460.00 €	21 615.00 €
84	Eclairage public	108 791.00 €	27 198.00 €
85	VRD 2019	814 536.00 €	203 634.00 €

86	Bâtiment 2019	30 880.00 €	7 720.00 €
87	Matériel 2019	211 728.00 €	52 932.00 €
88	Environnement 2019	116 000.00 €	29 000.00 €
			707 593.00 €

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Le conseil municipal, après débat et à la majorité des voix :

Pour : 16. Contre 5 : C. BONATO (proc. F. LABARUSSIAS) – A. BONNET (proc. G. BER) – R. BOUTEILLER

- adopte la proposition.



Le Maire,
Pierre Maumejean

Envoyé en préfecture le 05/12/2019

Reçu en préfecture le 05/12/2019

Affiché le 06/12/2019



ID : 030-213000037-20191204-DCM201980-DE

